

## COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE BELLEVILLE

Séance du mardi 19 avril 2016

L'an deux mille seize et le 19 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Serge LAURENT, Maire.

Présents : ROUBY D. - VIARDOOT V - RACADOT B. - ZAIM S - MICLO C - NOEL H - J. FRACHET - MUNIER V.  
 TWAROG L - FOUQUET A. - DELEYS J- DUFOUR A.

Absent(s) excusé(s): I. NOEL

Absent(s) non excusé(s): E. VIARDOOT

Pouvoir(s) : Isabelle NOEL donne pouvoir à Hervé NOEL

A été nommé(e) secrétaire : Valérie VIARDOOT

### 36/2016 Reprise anticipée des résultats 2015/Commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2015.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2015	808 881,83 €	957 276,89 €	148 395,06 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2015)		85 424,88 €	85 424,88 €
	Résultat à affecter	808 881,83 €	1 042 701,77 €	<b>233 819,94 €</b>
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2015	602 669,45 €	490 493,37 €	-112 176,08 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2015)		419 003,28 €	419 003,28 €
	Solde global d'exécution	602 669,45 €	909 496,65 €	<b>306 827,20 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2015</b>	Fonctionnement			
	Investissement	140 756,00 €	130 000,00 €	<b>-10 756,00 €</b>
<b>Résultats cumulés 2015 (y compris RAR en Fonct. et Invest.)</b>				<b>529 891,14 €</b>
<b>Reprise anticipée 2015</b>	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			148 000,00 €
	Report en fonctionnement en Recettes			85 819,94 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

Résultat global de la section de fonctionnement 2015	233 819,94 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2015	<b>306 827,20 €</b>
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	-10 756,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	296 071,20 €
Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	148 000,00 €
Solde du résultat de fonctionnement	<b>85 819,94 €</b>

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

### 37/2016 Vote du Budget Primitif 2016/Commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

♦ Décide de voter le Budget Primitif 2016 – Commune :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec définition des opérations détaillées :

♦ Approuve le Budget Primitif 2016 – Commune – comme suit :

▶ *Section de Fonctionnement Dépenses / Recettes* : **960 514,58 €**

▶ *Section d'Investissement Dépenses / Recettes* : **1 321 904,20 €**

### 38/2016 Vote des taux d'imposition-Année 2016

Vu les taxes restées inchangées pour l'année 2015,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016

Le conseil Municipal après en avoir délibéré : 10 voix pour/4 voix contre,

- Décide d'augmenter les taxes de 1 % pour l'année 2016 comme suit :

taxe d'habitation : **13,50 %**

taxe foncière (Bâti) : **14,50 %**

taxe foncière (Non Bâti) : **33,77 %**

### 39/2016 Reprise Anticipée de Résultats de l'exercice 2015/Service EAU (M49)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),

- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2015.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	75 719,86 €	25 915,85 €	-49 804,01 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2015)		60 701,79 €	60 701,79 €
	Résultat à affecter	75 719,86 €	86 617,64 €	<b>10 897,78 €</b>
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	223 650,16 €	402 056,16 €	178 406,00 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2015)		66 247,12 €	66 247,12 €
	Solde global d'exécution	223 650,16 €	468 303,28 €	<b>244 653,12 €</b>
Restes à réaliser au 31 décembre 2015	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés 2015 (y compris RAR en Fonct. et Invest).				<b>255 550,90 €</b>
Reprise anticipée 2015	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en Recettes			<b>10 897,78 €</b>

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant

Résultat global de la section de fonctionnement 2015	10 897,78 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2015	244 653,12 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	10 897,78 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### 40/2016 Vote du Budget Primitif 2016/Service Eau (M49)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

◆ Décide de voter le Budget Primitif 2016 – Service Eau (M49)

Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

◆ Approuve le Budget Primitif 2016 – Service Eau (M49) – comme suit :

▶ *Section d'Exploitation Dépenses / Recettes* : **33 076,11 €**

▶ *Section d'Investissement Dépenses / Recettes* : **260 821,12 €**

#### 41/2016 Reprise Anticipée de Résultats de l'exercice 2015/Service Assainissement (M49)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2015.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2015	94 476,13 €	130 963,89 €	36 487,76 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2015)		32 060,74 €	32 060,74 €
	Résultat à affecter	94 476,13 €	163 024,63 €	<b>68 548,50 €</b>
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (+ ou -)</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2015	38 914,25 €	70 345,90 €	31 431,65 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2015)		25 801,75 €	25 801,75 €
	Solde global d'exécution	38 914,25 €	96 147,65 €	<b>57 233,40 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2015</b>	Fonctionnement			
	Investissement			
<b>Résultats cumulés 2015 (y compris RAR en Fonct. et Invest).</b>				<b>125 781,90 €</b>
<b>Reprise anticipée 2015</b>	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en Recettes			68 548,50 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

Résultat global de la section de fonctionnement 2015	68 548,50 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2015	57 233,40 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2015	
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2015 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	68 548,50 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

#### **42/2016      Vote du Budget Primitif 2016/Service Assainissement (M49)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ◆ Décide de voter le Budget Primitif 2016 – Service Assainissement - :
  - Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
  - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- ◆ Approuve le Budget Primitif 2016 – Service Assainissement (M49) – comme suit :
  - ▶ Section d'Exploitation Dépenses / Recettes **130 962,75 €**
  - ▶ Section d'Investissement Dépenses / Recettes : **99 580,40 €**

#### **43/2016      Subvention Exceptionnelle NAP/ LPD**

M. le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « LPD » pour 6 séances consacrées par l'association aux NAP/180 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide l'octroi de la subvention exceptionnelle d'un montant de 180 € au profit de l'association « LPD » pour l'aide qu'elle a apporté au NAP.

#### **44/2016      Devis Référentiels Accessibilité/A ZCH**

Vu la délibération n°57/2015 du 9 septembre 2015 pour l'élaboration d'un agenda d'accessibilité, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil deux devis/A ZCH :

Le devis n° ERA 01-985-2179/ Elaboration d'un référentiel accessibilité / Mission en 3 phases

- Recueil des besoins et visites de sites
- Définition des produits et ou solutions techniques/ **Prix forfaitaire HT : 6 090,00 €**
- Elaboration et restitution du référentiel

Le devis n° RSA 01-985-2180/ Réalisation du suivi d'exécution de l'Ad'AP

- Le point de situation à l'issue de la première année d'exécution/**Prix forfaitaire HT : 2 300,00 €**
- Bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité à mi-Ad'AP/**Prix forfaitaire HT : 3 200,00€**
- Bilan de fin d'Ad'AP/**Prix forfaitaire HT : 3 200,00€**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

#### **Décide**

- de valider le devis n° ERA 01-985-2179 pour un **prix forfaitaire de 6 090,00 € HT.**
- de valider le devis n° RSA 01-985-2180 comme suit :

1. (point de situation à l'issue de la première année d'exécution),

pour un **prix forfaitaire de 2 300,00 € HT.**

2. (bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité à mi-Ad'AP)

pour un **prix forfaitaire HT : 3 200,00 € HT.**

3. (bilan de fin d'Ad'AP)

pour un **prix forfaitaire HT : 3 200,00 € HT.**

Le Maire,  
Serge LAURENT